

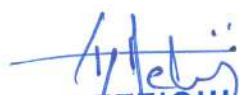
NOTE D'INFORMATION

FCP ALPHA PERFORMANCE FUND

Nature juridique
FCP

Société de gestion
RED MED ASSET MANAGEMENT

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITALS


Ikhlas METTIOU
Directeur Gestion d'actifs
et protection de l'épargne

Conformément aux dispositions de l'article 49 de la loi n° 03-25 relative aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP26189 en date du 22/09/2026.



ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **RED MED ASSET MANAGEMENT** sise à **57, Boulevard Mehdi BENBARKA, Souissi, Rabat** représentée par **Monsieur Marouane EL YAMANI** en sa qualité de **Directeur Général**, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature


RED MED ASSET MANAGEMENT
57, Bd Mehdi Ben Barka
Souissi, Rabat
Tél +212 537 63 07 19

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

I- CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

- Dénomination sociale : **FCP ALPHA PERFORMANCE FUND**
- Nature juridique : **FCP**
- Code Maroclear : **MA0000038408**
- Date et référence de l'agrément : **14/03/2019, GP19053**
- Date de création : **28/05/2019**
- Siège social : **57, Boulevard Mehdi BENBARKA, Souissi, Rabat**
- Durée de vie : **99 ans**
- Exercice social : **01/01 au 31/12**
- Apport initial : **1.000.000,00 de dirhams**
- Valeur liquidative d'origine : **1.000,00 dirhams**
- Société de gestion : **RED MED ASSET MANAGEMENT**
- Établissement dépositaire : **Banque Centrale Populaire représenté par M. Rachid MOUSSADI et M. Abdeslam BENNANI ;**
- Commercialisateurs :

Établissements commercialisateurs	Responsable à contacter
RED MED ASSET MANAGEMENT	Abdeslam ABABOU / Marouane EL YAMANI
RED MED SECURITIES	Hamza TAOUDI BENKIRANE
RED MED CAPITAL	Abdesselam ABABOU

- Commissaire aux comptes : **N. AMAR AUDIT & CONSULTING «N2AC»** représenté par M. Nawfal AMAR



II- CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES DE L'OPCVM

- Classification : Diversifié.
- Indice de référence : L'indice de référence est composé de 70% "MBI Global" calculé par BMCE Capital et 30% "MASI" calculé et publié par la Bourse de Casablanca.
- Objectifs de gestion : L'objectif du FCP est d'offrir aux porteurs de parts un outil de placement à moyen terme et de surperformer son indice de référence tout en procédant à des arbitrages entre le marché actions et le marché de la dette.
- Stratégie d'investissement :

Le FCP investira en permanence, à hauteur de 60% sans les atteindre, de ses actifs, hors titres d'OPCVM actions et liquidité, en actions, certificats d'investissement et droits d'attribution ou de souscription, cotés à la Bourse de Casablanca ou sur tout marché réglementé. Et à aucun moment ne peut atteindre 90% de ses actifs, hors titres d'OPCVM obligations, liquidité et créances représentatives des opérations de pensions qu'il effectue en tant que cessionnaire, en titres de créances. L'investissement en actions, certificats d'investissement, droits d'attribution ou de souscription inscrits à la cote de la bourse de Casablanca ou sur tout autre marché réglementé ouvert au public, ainsi qu'en titres de créances, ne peut être nul. Le FCP pourra également investir en parts ou actions d'OPCVM et en titres d'OPCC et de FPCT, tout en respectant la réglementation en vigueur. Par ailleurs, le fonds peut consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations en devises à l'étranger, selon les règles et conditions de la réglementation en vigueur.

L'univers d'investissement du fonds est composé des éléments suivants :

- Obligations ;
- Titres de créances négociables ;
- Titres de créances émis ou garantis par l'Etat ;
- Parts ou actions d'O.P.C.V.M avec un plafond de 50% de l'actif net du fonds ;
- Titres émis par les organismes de placement collectif en capital (OPCC) ;
- Titres émis par les Fonds de Placement Collectif en Titrisation (FPCT) ;
- Dépôts à terme dont la durée ne peut excéder 12 mois ;
- Les obligations subordonnées perpétuelles assorties de mécanismes d'absorption des pertes et/ou d'annulation du paiement des intérêts ;
- Actions, certificats d'investissement et droits d'attribution ou de souscription détachés d'actions ou certificats, inscrits à la cote de la Bourse de Casablanca ou sur tout autre marché réglementé ouvert au public ;
- Instruments financiers à terme.

Aussi, le fonds pourra réaliser des opérations de prêt/emprunt de titres et des opérations de prise et de mise en pension.

- Durée de placement recommandée : 2 ans.
- Souscripteurs concernés : Grand public.

III- MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **09/08/2019.**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Hebdomadaire. La valeur liquidative est calculée chaque vendredi ou, si celui-ci est férié, le premier jour ouvré suivant.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative et des commissions de souscription et de rachat : **La diffusion de la valeur liquidative ainsi que les commissions de souscription et de rachat est hebdomadaire et ce, le premier jour ouvré qui suit la date de calcul de la valeur liquidative par voie d'affichage dans les locaux de RED MED ASSET MANAGEMENT, RED MED CAPITAL et RED MED SECURITIES. La publication de la valeur liquidative ainsi que des commissions de souscription et de rachat se fait d'une manière hebdomadaire dans un journal d'annonces légales et sur le site électronique de la société de gestion.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : Les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : **Les souscriptions et les rachats peuvent être effectués à tout moment sur la base de la prochaine valeur liquidative. Le prix de souscription est égal à la prochaine valeur liquidative majorée de la commission de souscription. Le prix de rachat est égal à la prochaine valeur liquidative minorée de la commission de rachat. Les demandes de souscriptions et rachats devront être reçues au plus tard à 11h30 le jour de calcul de la valeur liquidative et sont reçues au siège de RED MED ASSET MANAGEMENT, RED MED CAPITAL ou RED MED SECURITIES. Passé ce délai, elles seront traitées sur la base de la prochaine valeur liquidative.**
- Affectation des résultats : **Capitalisation entière. Le FCP « ALPHA PERFORMANCE FUND » est un FCP de capitalisation. Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode des Intérêts courus.**
- Régime fiscal : Le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le Code Général des Impôts.



IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
 - Commission de souscription maximale :
 - **Au maximum 2% hors taxe des montants souscrits, dont 0,2% incompressible, acquis au FCP.**
 - Commission de rachat maximale :
 - **Au maximum 2% hors taxe des montants rachetés, dont 0,1% incompressible, acquis au FCP**
 - Cas d'exonération :
 - **Pour les demandes de souscription et de rachat effectuées simultanément par le même porteur de parts et portant sur la même quantité de titres et la même valeur liquidative, aucune commission de souscription et de rachat ne sera appliquée. Les autres cas d'exonération sont à la discrétion du réseau placeur.**
- Frais de gestion :
 - **Au maximum 2% HT l'an. Les frais de gestion sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté, déduction faite des parts ou actions d'OPCVM, gérés par Red Med Asset Management, détenues en portefeuille. Ils seront débités au terme de chaque mois.**

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
1- Frais de publications	Selon les tarifs fixés par le journal
2- Commissaires aux comptes	20 000 MAD H.T
3- Commissions AMMC	0,025% H.T
4- Dépositaire	L'établissement de gestion du FCP s'engage à payer à l'établissement dépositaire des commissions sur les actifs déposés de 0,018% HT.
5- Frais Maroclear (commission mensuelle de gestion du compte émission)	300 DH H.T
6- Frais Maroclear (droits d'admission annuels)	0,001% H.T
Prestations de RED MED ASSET MANAGEMENT	Frais de gestion - (1) - (2) - (3) - (4) - (5) – (6)